



*Document à l'intention des ambassadeurs
responsables de l'accueil des nouveaux producteurs*

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : QUESTIONS — RÉPONSES

QUEL EST LE RÔLE DE L'UPA?

Les producteurs et les productrices agricoles ont choisi de se doter d'une organisation forte pour les représenter.

L'UPA a pour mission de :

- Représenter les producteurs et défendre leurs intérêts;
- Coopérer avec tout organisme poursuivant des fins similaires;
- Mener des recherches et analyses sur la production et la mise en marché des produits agricoles, et sur tout sujet pouvant affecter les conditions économiques et sociales des producteurs agricoles;
- Promouvoir et développer la profession d'agriculteur;
- Assurer la pérennité de l'agriculture québécoise.

L'UPA, c'est :

- Une voix qui représente les producteurs au sein de plusieurs instances ou comités;
- Près de 2 000 administratrices et administrateurs à votre écoute sur le terrain;
- Une organisation, à l'œuvre par et pour les producteurs agricoles, qui offre :
 - ✓ Un accès à des services spécialisés en agriculture;
 - ✓ Un réseautage avec d'autres producteurs;
 - ✓ De l'aide et des références pour son entreprise (syndicat local, fédération régionale) et sa production (syndicat et fédération spécialisés, le cas échéant);
 - ✓ Un lieu pour défendre ses intérêts et ses droits.

POURQUOI ÊTRE MEMBRE DE L'UPA? EST-CE UNE OBLIGATION?

N.B. Se référer également au dépliant d'accueil du nouveau producteur.

- L'adhésion est volontaire et n'engage aucun coût supplémentaire. Il y a beaucoup d'avantages!
 - ✓ Être mieux informé sur les enjeux agricoles et les activités;
 - ✓ Participer activement aux orientations de l'Union et avoir droit de vote aux assemblées;
 - ✓ Rencontrer d'autres producteurs et échanger sur vos réalités;
 - ✓ Être impliqué dans l'organisation, avoir la possibilité de représenter les producteurs de votre territoire ou de votre secteur de production;

- ✓ Pour plusieurs autres avantages, dont l'abonnement gratuit pour trois mois à La Terre de chez nous (trois mois de plus aux nouveaux membres de l'Union), l'assurance invalidité et l'assurance décès (2 000 \$).

EST-CE QUE L'UNION REPRÉSENTE SURTOUT LES GROSSES ENTREPRISES?

- L'Union a le mandat de représenter tous les agriculteurs québécois, peu importe la taille de leur entreprise, leur secteur de production ou leur région. Elle représente les 28 000 fermes familiales du Québec, dont le tiers ont des revenus bruts de 50 000 \$ ou moins;
- Ces entreprises sont très diversifiées et œuvrent tant dans les secteurs traditionnels (bovins, grains, acériculture, volailles...) que dans les secteurs émergents (biologiques, chèvres, miel...). Individuellement, elles ne pourraient s'offrir les services développés par l'Union.

COMMENT LES DÉCISIONS SE PRENNENT-ELLES À L'UPA? POURQUOI L'UPA PREND-ELLE POSITION DANS DIVERS DOSSIERS?

- Les décisions et les orientations sont prises démocratiquement au sein de l'Union en fonction des demandes et des besoins exprimés par les membres;
- Les producteurs font valoir leurs demandes lors des assemblées générales de leur syndicat ou lors de consultations. Les suivis sont assurés par des producteurs élus au sein des conseils d'administration.
- Quand l'Union prend position, c'est qu'elle a reçu un mandat des producteurs ou qu'elle réalise sa mission : défendre les producteurs agricoles et forestiers, que ce soit pour améliorer leurs conditions ou dénoncer un projet qui pourrait nuire à l'exercice de leur profession.

L'UPA EST UN MONOPOLE, NE DEVRAIT-IL PAS Y AVOIR PLUS D'UNE ASSOCIATION AFIN QU'ON PUISSE CHOISIR?

N.B. Voir aussi la fiche *L'accréditation syndicale*

- Au Canada et au Québec, il n'y a pas de monopole syndical. Les chartes, canadienne et québécoise, des droits et libertés permettent à tout groupe d'individus de se réunir et de s'associer. C'est ce qu'on appelle la liberté d'association;
- La création d'autres associations de producteurs (ex. : Union paysanne, Céréaliers du Québec inc.) le démontre. L'UPA est simplement celle qui est accréditée officiellement et reconnue pour représenter l'ensemble des producteurs agricoles au Québec;
- Les raisons qui justifient ce type d'accréditation sont liées aux caractéristiques du secteur agricole. Les producteurs sont nombreux alors que leurs interlocuteurs se comptent sur les doigts de la main, qu'il s'agisse de l'État, d'acheteurs ou de fournisseurs. Si l'accréditation unique permet de rééquilibrer les forces en présence, elle est également un outil de cohésion qui facilite la tâche de ceux qui travaillent ou transigent avec les producteurs agricoles.

L'UPA EST-ELLE TOUJOURS UTILE AUJOURD'HUI?

- À travers le monde, les agriculteurs peinent à obtenir un prix juste pour leurs produits, faute d'être bien défendus. Actuellement, les acheteurs traversent les frontières au gré des profits à réaliser. Les quelques 29 000 fermes du Québec n'échappent pas à cette conjoncture; elles ont besoin d'être représentées par une seule voix.

- L'ouverture des marchés et le phénomène de la concentration économique à l'échelle nationale et mondiale militent en faveur d'une seule association suffisamment forte pour maintenir leur rapport de force et protéger notre modèle agricole apprécié des Québécois. C'est une question de souveraineté alimentaire.

L'UPA EST-ELLE INDÉPENDANTE DU GOUVERNEMENT?

- L'UPA est entièrement autonome et indépendante puisque son financement provient des producteurs. Elle intervient régulièrement en commission parlementaire et y dépose une dizaine de mémoires par année. Elle s'assure ainsi de bonifier les projets de loi dans l'intérêt des producteurs et fait des demandes afin de faire des gains ou de conserver des acquis et limiter toute perte pour le secteur agricole.

QUE FAIT L'UPA POUR CONTRER L'ACCAPAREMENT DES TERRES ET PERMETTRE À LA RELÈVE D'Y ACCÉDER PLUS FACILEMENT?

- L'UPA crée des alliances avec des partenaires et s'assure de faire, auprès du gouvernement québécois, de fréquentes représentations afin de mieux protéger la zone agricole, d'aider les jeunes à s'établir en agriculture et de limiter, voire d'interdire l'achat de terres agricoles par des sociétés d'investissement et des intervenants du secteur immobilier.
- De plus, en 2019, l'UPA et Fondation ont mis sur pied une fiducie d'utilité sociale à but non lucratif, la Fiducie UPA-Fondation, dans le but de protéger les terres contre la spéculation et d'en faciliter l'accès pour la relève. Cette fiducie indépendante procède à l'acquisition de terres à leur juste valeur marchande pour des projets agricoles portés par la relève et les entreprises existantes en consolidation. Pour en savoir plus consulter le site Web www.fiducieagricole.com

FINANCEMENT DE L'UPA

Pourquoi dois-je payer une cotisation obligatoire à l'UPA?

Même s'il n'est pas obligatoire de devenir membre de l'UPA, un producteur agricole est soumis au paiement de la cotisation. La *Loi des syndicats professionnels* donne le droit à toute organisation accréditée de recevoir une contribution financière de toutes les personnes qu'elle représente (formule Rand). Tous les producteurs agricoles bénéficient des actions de l'organisation qui les représente officiellement, tous doivent donc participer à son financement, c'est une question d'équité. Le taux de cotisation est établi annuellement au congrès général de l'UPA suite à une vaste consultation.

Qu'est-ce que l'UPA fait avec l'argent des producteurs?

Voir la fiche *Financement de l'UPA – À quoi servent les sommes?* Et le dépliant *Bienvenue en agriculture*.

Qu'est-ce que cela m'apporte au niveau financier?

La cotisation se récupère facilement :

- L'exemption de la taxe de mutation (taxe de bienvenue) qui ne s'applique pas aux producteurs agricoles (ne s'applique pas en zone blanche);
- Le remboursement de 70 % des taxes foncières (municipale et scolaire) dès l'inscription au MAPAQ (Habituellement, ce remboursement paie plusieurs fois la cotisation obligatoire, sauf en zone blanche). Les locataires de terre peuvent aussi bénéficier indirectement de ce programme qui offre des frais de location moindres.

- Dans le cas d'une vente ou d'un transfert, les premiers 750 000 \$ en gains de capital ne sont pas imposables pour un producteur agricole. C'est un des avantages obtenus par l'Union.

MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE ET PLAN CONJOINT

N.B. Voir aussi la fiche *La mise en marché collective*

Qu'est-ce qu'un plan conjoint?

- C'est un système encadré par la *Loi sur la mise en marché du Québec* qui permet aux producteurs agricoles d'organiser leur production et leur mise en marché collectivement. Ceux-ci peuvent notamment fixer des règles pour écouler leur production et recevoir un plus juste prix, assurer aux acheteurs un approvisionnement régulier et de qualité, etc. Ce modèle favorise un équilibre et un rapport de force entre producteurs et acheteurs, à l'image du modèle du commerce équitable.

Pourquoi suis-je soumis à des réglementations dans ma production et ma mise en marché?

- Certaines réglementations proviennent des lois gouvernementales.
- Les règles découlant d'un plan conjoint sont issues de décisions démocratiques des producteurs. Une fois adoptée, les règles et les conditions de mise en marché sont équivalentes pour tous les producteurs de la même production et pour les acheteurs (prix, délais de paiement, unité de mesure, normes de qualité, etc.). Cela assure une meilleure qualité dans la production, une mise en marché mieux ordonnée et un climat plus propice à la croissance de l'entreprise. Cela donne également la possibilité de mettre en commun les ressources pour favoriser le développement du secteur (expertise, promotion, recherche, nouveaux marchés, etc.).

ACTIONS POUR LES Fermes de plus petites tailles et les secteurs en développement

Représentativité

- L'UPA représente tous les producteurs et productrices agricoles qu'importe la taille de leur entreprise, leur production ou leur modèle d'affaire.
- Le membrariat est sans frais supplémentaire et permet d'obtenir, entre autres, le droit de vote dans les assemblées syndicales, de s'impliquer dans les conseils d'administration (C. A.) ainsi d'autres avantages. (Pour en savoir plus sur les avantages : www.upa.qc.ca/avantage)
- Pour favoriser une meilleure représentativité, tous les conseils d'administration des syndicats locaux et des fédérations régionales ont réservé un poste en particulier aux représentants des fermes axées sur les marchés de proximité ayant des revenus de moins de 100 000 \$. Un comité des représentants des fermes de proximité a également été mis en place au niveau provincial.
- Des postes sont également réservés aux productions moins présentes sur le territoire (autres productions végétales et animales). Cette approche permet d'arrimer davantage l'organisation à la réalité territoriale de chaque groupe.

Activités de représentation et de concertation

- La plupart des actions de l'UPA bénéficient à l'ensemble des entreprises agricoles. Par ailleurs, certaines de ces actions ciblent particulièrement les fermes de plus petite taille et les secteurs en développement
- L'Union fait différents types de représentation qui répondent aux besoins de ces entreprises, notamment par le biais de demandes au gouvernement, par exemple :

- bonification additionnelle du programme Agri-Québec afin d'augmenter la contribution gouvernementale pour les petites entreprises (moins de 100 000 \$ de revenu agricole brut (VNA));
- promotion et soutien à la production biologique;
- allègements fiscaux (ex. : crédit d'impôt à l'investissement pour les petites entreprises, remboursable et non imposable, pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles (neufs ou d'occasion) équivalant à 30 % du coût d'acquisition).
- L'Union a mis sur pied et coordonne différentes tables de concertation des partenaires du milieu, afin de favoriser le développement de secteurs spécifiques :
 - **La Table pour le développement des marchés de proximité**
 Cette table réunit les partenaires du milieu, dont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Coopérative pour l'agriculture de proximité écologique (CAPÉ) et l'association des marchés publics du Québec). Elle vise à partager les initiatives ainsi qu'à explorer des solutions en lien avec les enjeux de développement des marchés de proximité (exemple : accès aux abattoirs, valorisation de produits, viabilité des entreprises, etc.)
 - **La Table de développement de la production biologique**
 Cette table mise sur la concertation entre les secteurs de production ainsi que sur le partenariat avec les organismes de soutien et les instances gouvernementales. Elle travaille au développement de l'offre des produits biologiques québécois en fonction des besoins du marché et des attentes des consommateurs.
 - **La Table de développement de la production horticole**
 Mise sur pied par l'UPA, cette coalition vise principalement à résoudre les différentes problématiques vécues par les producteurs horticoles québécois et à défendre la notoriété, la reconnaissance et la pérennité du secteur. Valorisation des fermes québécoises et promotion de l'achat local.

Mangeons local

- Au printemps 2020, en plein cœur de la crise sanitaire, l'Union des producteurs agricoles (UPA) a lancé le mouvement « Mangeons local plus que jamais! » afin d'encourager la consommation de produits locaux.
- L'application « Mangeons locales, plus que jamais » permet aux entreprises faisant de la vente à la ferme de s'afficher gratuitement pour être retrouvée plus facilement par les consommateurs. En savoir plus De plus, annuellement, l'UPA organise des portes ouvertes sur des fermes afin de faire mieux comprendre la réalité agricole et pour susciter l'intérêt de s'approvisionner de produits d'ici.

Services spécialités en agriculture accessibles à toutes les entreprises

- L'UPA offre une gamme de références et d'outils pertinents pour les entreprises agricoles, qu'importe leur taille, leur production ou leur modèle d'affaire, dont notamment :
 - Des services de comptabilité et fiscalité spécialisés en agriculture
 - Des activités de formation continue dans toutes les régions et en ligne
 - Des centres d'emploi et de main-d'œuvre agricole ainsi que des informations et du soutien pour le recrutement de main-d'œuvre étrangère
 - Des campagnes et du soutien en santé, sécurité et mieux-être dont le Programme d'aide pour les agriculteurs et agricultrices (PAPA - <https://bit.ly/ProgrammePAPA>)
 - Des services juridiques spécialisés en agriculture